



Appel à candidatures

Chef du service communication

Poste (H/F) de catégorie A, accessible en priorité pour un(e) fonctionnaire titulaire de la fonction publique, par voie de détachement, à défaut pour un(e) non fonctionnaire par voie contractuelle.

Résidence administrative à Montpellier

L'établissement public « Parcs nationaux de France » (PNF) a été créé par la loi de 2006 réformant la politique française des parcs nationaux. Placé sous la tutelle du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, il apporte son appui technique et administratif aux parcs nationaux afin de faciliter leur fonctionnement, constituer un centre de ressources, d'appui et d'échanges de leurs savoirs et expériences, organiser leur représentation et leur communication communes pour les faire rayonner au plan national et international.

Cet appui prend plusieurs formes : assistance technique et administrative, animation de groupes thématiques, expertises, rassemblement de données concernant le patrimoine et l'activité des parcs, et création de services communs de gestion.

L'activité de PNF s'inscrit dans la perspective du projet de création de l'agence française pour la biodiversité.

I – Définition du poste

Le service « communication » comprend trois collaborateurs sous l'autorité du chef de service.

Les principales missions du chef de service concernent :

- l'encadrement et la coordination de l'activité des agents du service communication,
- la mise en valeur et la promotion du patrimoine, des savoir faire et de la gestion des parcs nationaux, auprès des relais d'influence (médias, mécènes potentiels et structures publiques notamment) et des partenaires,
- la préparation de la réflexion stratégique sur la communication externe et interne,
- l'élaboration du budget et son suivi,
- le pilotage de la communication en direction de différents publics, en fonction de la politique de communication externe définie par PNF et les parcs nationaux,
- l'animation du groupe des chargés de communication des parcs nationaux en étroite collaboration avec le directeur référent désigné par le collège des directeurs de parcs nationaux..

II – Autonomie du poste

Placé sous l'autorité directe du directeur de Parcs nationaux de France, le chef du service « communication » organise son travail pour garantir l'efficacité des missions qui lui sont confiées.

Il est en lien opérationnel avec le directeur et son adjoint, et collabore avec les autres chefs de services et leurs équipes. Il participe aux réunions du Comité de direction de l'Etablissement.

Ses missions l'amènent à travailler en lien étroit avec les équipes des 10 parcs nationaux et du GIP du

projet de parc national des forêts de Champagne et Bourgogne.

III - Profil souhaité

Compétences techniques

bonne connaissance des parcs nationaux et des réseaux d'espaces naturels,
expérience de la communication institutionnelle dans le domaine de l'environnement,
expérience confirmée des relations presse,
capacité à imaginer et réaliser des supports de communication
grande qualité d'expression écrite et orale,
capacité à réaliser des événements en partenariat avec d'autres structures,
maîtrise du fonctionnement des outils et des techniques de communication classiques et en ligne
(web, réseaux sociaux, etc..),
pratique de l'anglais écrit et oral,
connaissance et pratique des mécanismes du mécénat.

Compétences organisationnelles

autonomie, réactivité, esprit d'initiative, disponibilité,
esprit d'analyse et de synthèse,
savoir se constituer un carnet d'adresses nationales,
expérience d'animation de réseaux d'acteurs
expérience de management d'équipe.

Compétences relationnelles

aisance relationnelle et pour la prise de parole en public,
aptitude au travail en équipe et en réseau.

Permis B indispensable.

IV - Comment se porter candidat

Envoyer, avant le 3 novembre **2014 à 12h00**, un dossier de candidature se composant d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae détaillé. **Le dossier devra être parvenu à PNF, dans ce délai de rigueur**, par courrier adressé à Monsieur le directeur, Parcs nationaux de France, Château de la Valette, 1037 rue Jean-François Breton, 34090 MONTPELLIER

V - Modalité de sélection

La sélection des candidats se fera sur dossier puis sur entretien avant le choix définitif.

VI - Informations complémentaires

- Pour tout renseignement complémentaire, contacter Michel Sommier, directeur, au 04 67 52 55 23
- Toute personne ayant fait acte de candidature sera informée par courrier des suites données à sa candidature.